

La mise en œuvre du socle et l'évolution des SVT
Les dernières informations de l'Inspection générale (groupe Sciences de la Vie et de la Terre)

I) Evaluation et validation du socle commun

A) La validation du socle commun

La **validation** des compétences et des connaissances du palier 3 sera réalisée **en fin d'apprentissage**, donc en amont de la fin du collège, sur **l'attestation**. La validation est un **bilan institutionnel, unique et définitif** vers l'institution de la conformité des compétences de l'élève au cadre défini par le socle commun. **Collégiale (équipe pédagogique au complet)**, elle nécessite la **mutualisation** de toutes les informations concernant l'élève.

« Extrait du livret personnel de compétences au collège »

« La validation des items et des domaines peut être effectuée dès que le niveau d'exigence défini par les grilles de références est atteint (attention, en science, obligation de concertation), en revanche la validation de la compétence dans son ensemble sera effectuée en fin de collège.

Pour valider les compétences, il convient d'adopter les règles suivantes :

- pour attester la maîtrise d'une compétence, on évalue la maîtrise de chacun des items qui la composent sans exiger de l'élève qu'il les maîtrise tous ;
- pour attester la maîtrise du socle commun, toutes les compétences doivent être validées : aucune ne peut compenser l'autre. »

Remarque : obtention du DNB

La maîtrise du socle est un élément nécessaire pour l'obtention du DNB.

Cependant si au cours de sa scolarité au collège un élève n'a pas pu maîtriser toutes les compétences du socle il se présente quand même aux épreuves écrites et orales du DNB. Son attestation de palier 3, dressant un bilan précis des compétences acquises et non acquises est transmise au jury avec les autres éléments d'évaluation.

C'est au vu de ces pièces que **le jury** décide s'il est néanmoins possible de lui délivrer le diplôme. **La délivrance du diplôme vaut alors attestation de maîtrise du socle commun**. Cette décision souveraine ne se traduit pas par une validation à posteriori des compétences qui le composent.

B) L'évaluation du socle commun

L'évaluation correspond au suivi de l'acquisition des compétences et des connaissances par l'élève tout au long de sa scolarité.

L'évaluation d'une compétence doit se faire dans des situations variées (répétées) et par différents enseignants.

Il convient aussi de :

- développer une **autoévaluation** des élèves ;
- Expliciter l'évaluation du professeur par des **critères et indicateurs de réussite**
- permettre un diagnostic précis des difficultés de l'élève et en orientant la **remédiation** qui peut lui être proposée, notamment au niveau des Programmes Personnalisés de Réussite Educative ou en accompagnement éducatif.

L'évaluation sommative est la seule qui intervient dans la validation finale (devoir en temps limité, activités en classe)

Les risques

L'identification des connaissances, des capacités et des attitudes susceptibles d'être mobilisées lors de la réalisation d'une tâche complexe et leur communication aux élèves pour simplifier la tâche conduit inexorablement à un **risque « d'atomisation » et à la multiplication des observables**.

- La première conséquence déjà existante dans les classes en SVT mais qui pourrait s'accroître avec la mise en œuvre du socle, consiste en une transformation des séances de formation scientifique en « **bataille navale** ».
- La seconde, à l'inverse, conduit à l'abandon de cette pratique, le professeur croulant sous la charge de travail.

Quand l'élève réussit, on peut sans avoir besoin de détailler l'évaluation attester qu'il maîtrise l'item, le domaine ou la compétence attendue. Mais la difficulté concerne l'élève qui réalise la tâche en ayant accès à des ressources externes sous forme d'aides (utilisées en apprentissage) ou de méthodes ("comment lire et exploiter un graphique") ou de connaissances (cours disponible par exemple).

II) La communication des résultats des évaluations

A) Aux parents et aux élèves chaque année

Il convient de s'orienter vers deux formes de communications des résultats en fonction du destinataire : **une évaluation fine** et une **évaluation plus globale**

- **L'évaluation « fine » est destinée à l'élève**, pour lui signifier ce qu'il sait faire et ce qu'il doit travailler pour progresser (remédiation). Elle a une valeur diagnostique. Sa communication **peut se faire sous la forme de grilles** que l'élève conservera dans son classeur. La finesse des observables dépend des objectifs de formation.

L'élève peut aussi **s'autoévaluer au moyen des grilles d'indicateurs**. Il repère ses points faibles et ses points forts. Il ne peut le faire qu'au niveau **des items, voire au niveau de « sous-items »**, qui sont suffisamment précis et explicites pour être utilisables par les élèves.

- **L'évaluation globale** est suffisante pour argumenter la validation à venir. On considère globalement la production et on statue sur la maîtrise ou non du **domaine**. **Cette évaluation nécessite une prise de décision de la part de l'évaluateur**. La tâche doit être évaluée dans sa globalité, indépendamment de la qualité de détail des réalisations simples qui la constituent. Seule cette seconde évaluation est partagée (par l'institution, par les parents) pour la validation future.

Schématiquement on peut dire que :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- l'évaluation pour l'institution se fait « à grands traits » au niveau des domaines, à l'occasion de toutes les situations complexes auxquelles l'élève est confronté ;- l'évaluation pour l'élève se fait au niveau des items ou sous items afin de guider l'élève éventuellement vers une remédiation. |
|--|

B) Aux professeurs d'une année sur l'autre

Cette question concerne toutes les disciplines au sein d'un établissement. Cependant :

- Pour les évaluations fines et détaillées, c'est à l'élève d'en conserver la trace, quelle qu'en soit la forme.
- Le professeur doit garder et transmettre les traces des informations **au niveau des domaines** dans un outil de gestion qui peut être informatisé.